

67 LLS " PITAYA "
CRIQUE ANGUILE TRANCHE 2 À MATOURY
ORDONNANCEMENT ET PILOTAGE DE CHANTIER

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95

2. Procédure de passation

Consultation ouverte. Marché à procédure adaptée.

3. Objet de la consultation

Mission d'Ordonnancement et Pilotage de Chantier (O.P.C.) pour la construction de 67 logements de type LLS et 360 m2 de commerces sur la tranche 2 de Crique Anguille à Matoury.

4. Caractéristiques principales

L'ouvrage à réaliser, situé dans la tranche 2 de l'opération d'aménagement de la Crique Anguille à Matoury comprend :

- 16 maisons de ville (R+1) et 51 logements en collectifs (R+2) de type LLS
- 360 m2 de commerces.

Principales données :

- le coût prévisionnel des travaux de bâtiment est estimé à 6, 997 M€
- date prévisionnelle de début des prestations : 2ème trimestre 2018
- date prévisionnelle de commencement des travaux : 3ème trimestre 2018
- durée prévisionnelle des travaux : 18 mois (y compris la période de préparation de 2 mois)
- le mode de dévolution des marchés de travaux : corps d'états séparés

5. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont les suivants :

- 1 • Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise
- 2 • Lettre de candidature : imprimé DC1 dûment complété, daté et signé
- 3 • Déclaration du candidat : imprimé DC2 dûment complété, daté et signé
(les imprimés DC1 et DC2 sont disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- 4 • Attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre 2016
- 5 • Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- 6 • Attestation d'assurance justifiant la responsabilité civile en cours de validité
- 7 • Moyens du candidat en personnels et matériels
- 8 • Note méthodologique :
 - une liste des prestations similaires en cours d'exécution ou exécutées, indiquant notamment la définition précise de chaque mission, le montant, la date et les coordonnées des clients concernés
 - les modalités d'organisation prévues pour l'exécution de la mission notamment du point de vue des relations avec la maîtrise d'œuvre
 - les modalités de coordination avec le maître d'œuvre VRD
 - les moyens en matériels et personnels affectés à l'opération (fournir CV des personnes concernées)

Dès qu'ils en sont informés par lettre, les adjudicataires seront tenus de produire, avant toute notification de marché et dans un délai de deux semaines, les certificats et attestations relatifs à la régularité de leur situation fiscale et sociale mentionnés à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

6. Critères de jugement

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

- Valeur technique de l'offre (compétences, références, moyens, motivations...) 60%
- Coût des prestations 40%

7. Modalités de financement / paiement

- Financement : Prêts bancaires
- Paiement : acomptes mensuels, délai global de paiement de 30 jours, virement bancaire.

8. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Le Dossier de Consultation pourra être retiré

- soit gratuitement à la SIMKO
- soit sous forme électronique sur le site: <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation

Prière de bien vouloir faire les réservations dès la publication du présent avis en adressant une télécopie à la SIMKO au 0594 32 29 95. Tout retrait de dossier devra obligatoirement avoir fait l'objet d'une commande.

9. Date limite de réception des offres

Le mercredi 18 octobre 2017 à 12 heures.

10. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex

11. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

12. Renseignements d'ordre administratif et technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95

13. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

14. Autres organes de publication

Sans objet

15. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Lundi 25 septembre 2017